

Le broyage, quels avantages ?

Réduire le volume de ses déchets et mieux les valoriser, à domicile, tout en évitant les déplacements en déchèterie.

Ce procédé (effectué sur les branchages, tailles de haie...) permet d'obtenir du broyat, facilement réutilisable en paillage de surface pour limiter le dessèchement du sol ou le désherbage chimique.

Mélangé à d'autres déchets organiques, ce broyat se transforme en compost, utile pour enrichir les sols.



Le broyage, comment ?

Après inscription et prise de rendez-vous auprès d'ACTYPOLES-Thiers, le broyage des déchets verts s'effectue au domicile de l'utilisateur.

Celui-ci doit résider sur une des 30 Communes du territoire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Le service est facturé 42€ pour une heure d'intervention. Il est réservé aux particuliers.



Service proposé par
la Communauté de Communes



Infos, inscriptions :
04.73.80.26.60

actypoless
L'association de la région